



SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST
NANTES
Club fondé en 1882

COTISATION 2018

COORDONNÉES

NOM
 PRÉNOM
 DATE DE NAISSANCE
 N° DE LICENCE 2017
 ADRESSE
 CODE POSTAL VILLE
 TÉLÉPHONE PORTABLE
 E-mail **(Dernière adresse mail)**
 PROFESSION OU COMPÉTENCES

Le club s'engage à ne pas diffuser ces informations

TYPE DE BATEAU

Dériveur léger : Série : Couleur du pont :
 Dériveur lourd, quillard ou habitable : Série : Nom du Bateau :
 N° d'immatriculation de votre remorque : Avez-vous une annexe ? oui non

COTISATION

La cotisation membre est obligatoire pour laisser un bateau au SNO

COTISATION MEMBRE (licence incluse*)	Plus de 18 ans au 1er janvier 2018	168 € x ... =
	Moins de 18 ans au 1er janvier 2018	95 € x ... =
	Etudiant	95 € x ... =

* licence FFV 2018 adulte 56 € jeune 28 € (à retirer pour les adhérents déjà licenciés)

COTISATION SYMPATHISANT (sous forme de don ouvrant droit à une déduction fiscale de 66%) minimum 100 € =

Tout matériel laissé au club est sujet à cotisation et doit être identifié au nom du propriétaire

SERVICES	Parking Dériveur léger		Bateau identifié	150 €	<input type="checkbox"/>
		Parking Catamaran		300 €	<input type="checkbox"/>
	Parking dériveur lourd, quillard ou habitable		Grutage gratuit	420 €	<input type="checkbox"/>
	Mouillage			380 €	<input type="checkbox"/>
	Local propriétaire		Dans la limite des places disponibles	105 €	<input type="checkbox"/>
	Hangar ou Nef pour dériveurs légers et petits bateaux			490 €	<input type="checkbox"/>
	Parking remorque HABITABLES ET QUILLARDS DE SPORT		Remorque identifiée	220 €	<input type="checkbox"/>
	Parking remorque dériveur ROUTIERE SEULE			120 €	<input type="checkbox"/>
	Râtelier pour annexe		Annexe identifiée	65 €	<input type="checkbox"/>

Fournir une copie d'attestation d'assurance pour dériveurs lourds, habitables et quillards de sport

Toute cotisation est due pour l'année complète - aucun remboursement en cas de départ anticipé



- Sans règlement avant le 31/01/18, toute place de bateau sera perdue.
- Ces cotisations n'incluent aucune assurance autre que celle liée à la licence fédérale.
- Possibilité de rachat de franchise : voir au dos de la licence FFV.

Nota : Tous les renouvellements effectués après le 15/02/2018 seront majorés de 10%.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et des statuts du SNO Nantes (affichés sur le tableau officiel du Club House) et m'engage à respecter ce règlement et l'esprit du club et, en particulier, à participer à l'animation de ses activités.

Fait à

le

Signature

TOTAL :

Retourner cet imprimé complété et signé avec votre règlement au SNO Nantes - 17 Chemin de Port Breton 44470 CARQUEFOU

Tél : 02.40.50.81.51 - info@snonantes.com

